

## BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise RES'IN PRO

Adresse de l'entreprise 21 A ROUTE DE LA WANTZENAU

67800 BISCHHEIM

Néant  \*

Numéro SIRET \* 5 2 4 7 0 9 3 1 8 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2

Durée de l'exercice précédent \* 1 2

			Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 8	Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 1 7		
	ACTIF	Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles		010	012			
Fonds commercial *						
Autres *		014	016			
Immobilisations corporelles *		028	030	5 435		
Immobilisations financières * (1)		040	042	1 000		
Total I (5)		044	048	6 435		
5 435				1 000	1 000	
STOCKS						
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
Marchandises *		060	062	47 573	28 913	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	5 843	10 819	
Créances (2)		068	070	113 610	53 436	
Clients et comptes rattachés*						
Autres * (3)		072	074	17 991	17 378	
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	086	105 277	58 437	
Charges constatées d'avance *		092	094	2 162	1 492	
Total II		096	098	292 456	170 474	
292 456				292 456	170 474	
5 435				293 456	171 474	
CAPITAUX PROPRES						
Capital social ou individuel *			120	15 000	15 000	
Ecarts de réévaluation			124			
Réserve légale			126	1 500	1 500	
Réserves réglementées*			130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	)	132 000	107 000	
Report à nouveau			134	282	(6 045)	
Résultat de l'exercice			136	35 789	31 327	
Provisions réglementées			140			
Provisions pour risques et charges			142	184 571	148 782	
Total I			154			
Emprunts et dettes assimilées			156	65	894	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	842	1 776	
Fournisseurs et comptes rattachés *			166	56 858	11 825	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....		169	)	33 173	8 196	
Produits constatés d'avance			172	51 119		
Total III			174			
108 884			176		22 692	
Total général (I + II + III)			180	293 456	171 474	
DETTE(S) (4)						
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199	1 833	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégriations

Déductions

Déficits

QUADRATUS Informatique

							Néant	*	
							Exercice N-1 clos le 30/06/2018	Exercice N-2 clos le 30/06/2017	
Ventes de marchandises *	dont export	209					210	211 628	179 387
Production vendue	biens intracommunautaires	215	5 201				214	5 201	2 635
	services *	217	35				218	10 940	2 772
Production stockée *	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )						222		
Production immobilisée *							224		
Subventions d'exploitation reçues							226	(1 993)	2 356
Autres produits							230	940	1 908
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	226 716	189 058
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	111 290	58 878
Variation de stock (marchandises) *							236	(18 660)	20 466
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240		
Autres charges externes * : ( dont crédit bail : - mobilier 6 868 - immobilier )							242	70 936	53 437
Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	653	)				244	3 933	5 414
Rémunérations du personnel *							250	12 726	13 334
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	3 766	4 742
Dotations aux amortissements *							254		
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	279	4
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)						264	184 270	156 275
							270	42 446	32 783
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							280	378	1 931
Produits financiers							290		4 108
Produits exceptionnels							294		55
Charges financières							300		3 337
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					306	7 035	4 102
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)	348					310	35 789	31 327
Impôts sur les bénéfices *							312	35 789	314
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>							316		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						318		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							322		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							324	7 035	
Provisions non déductibles *							330	104	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							350		
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248						998		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	( Part de loyers dispensés de réintégration ) 249						999		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Entreprise nouvelle (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987		Zones restructurées de la défense (44 tercadies) 127				342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 diuodecies) 991						
Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346				350		104
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655									
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	42 824	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356							
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	42 824	372					

## **ANNEXE DÉCLARATION 2033-B**

Page 5

Désignation de l'entreprise : RES'IN PRO

30/06/2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)												Néant <input type="checkbox"/> *
Désignation de l'entreprise : RES'IN PRO												
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416			
		Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
		Matériel de transport	460	5 435	462		464		466	5 435		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000			
TOTAL		490	6 435	492		494		496	6 435			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
		Terrains	510		512		514		516			
		Constructions	520		522		524		526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
		Matériel de transport	550	5 435	552		554		556	5 435		
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
		TOTAL	570	5 435	572		574		576	5 435		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
	Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
						Court terme * ⑤	Long terme					
	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧									
	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591				
TOTAL						596	585	597	599			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : RES'IN PRO

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

## VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	45 726
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 556
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : RES ' IN PRO		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 01/07/2017 et clos le : 30/06/2018		Durée en nombre de mois 1 2			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	227 770			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105				
<b>TOTAL 1</b>	106	227 770			
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	940			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113	(1 993)			
Variation positive des stocks	111	18 660			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
<b>TOTAL 2</b>	144	17 606			
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats	121	111 290			
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	47 631			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	279			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150				
<b>TOTAL 3</b>	152	159 200			
<b>IV- Valeur ajoutée produitean</b>					
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137 86 176			
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	86 176			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	227 770	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Période de référence	024	01/07/2017	160	30/06/2018	
Date de cessation					
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>					
Effectif moyen du personnel * :		376			
dont apprentis		657			
dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					